



**Vendredi 5 octobre 2012 à 9H30**

**Préfecture de la Martinique – Salle  
Félix Eboué**

**Commission Consultative des  
Usagers de la Signalisation Routière  
(C.C.U.S.R.)**

**“La signalisation Routière”**



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

  
**DEAL**  
Martinique

# Objet de la signalisation routière



- de rendre **plus sûre** la circulation routière
- de **faciliter** cette circulation.
- **d'indiquer** ou de **rappeler** diverses prescriptions particulières de police.
- de donner des **informations** relatives à l'usage de la route
- **la signalisation routière est composée de panneaux, du marquage au sol et des feux. Elle permet d'informer l'usager des règles en vigueur et de l'orienter dans ses déplacements. Bien conçue et réalisée, elle réduit les causes d'accident et facilite la circulation.**

# Les principaux critères d'efficacité



**L'uniformité** implique l'interdiction d'utiliser, des signaux non réglementaires

**L'homogénéité** exige que, dans des conditions identiques, l'usager rencontre des signaux de même valeur et de même portée, implantés suivant les mêmes règles

# Les principaux critères d'efficacité



**La simplicité** s'obtient en évitant une surabondance de signaux qui fatigue l'attention de l'utilisateur

**La continuité** des directions signalées, assurée sur les routes importantes doit être recherchée sur toutes les autres routes

# Principes de base de la signalisation



## Principe de valorisation

L'inflation des signaux nuit à leur efficacité. Il ne faut donc en placer que s'ils sont jugés utiles

## Principe de concentration

S'il est indispensable, on doit les implanter de façon à permettre à l'usager de percevoir plusieurs panneaux d'un seul coup d'œil, de nuit comme de jour

Il faut grouper deux signaux sur un même support lorsque les deux indications se rapportant au même point se complètent l'une l'autre (par exemple passage à niveau et cassis, ou encore feux de circulation et passage de piétons)

**Cette concentration trouve toutefois une limite dans le principe suivant :**

# Principes de base de la signalisation



## Principe de lisibilité

**Il ne faut pas demander à l'automobiliste un effort de lecture ou de mémoire excessif**

**Il faut simplifier les indications au maximum et répartir les signaux sur plusieurs supports échelonnés**

**L'observateur moyen ne peut d'un seul coup d'œil percevoir et comprendre plus de deux symboles**

# Forme des panneaux



- a) **panneaux de danger** : triangulaire
- b) **panneaux relatifs aux intersections et notifiant les régimes de priorité** : triangulaire, carrée, (panneaux placés sur pointe) et octogonale
- c) **panneaux de prescription** : circulaire pour les panneaux d'interdiction et d'obligation, carrée ou rectangulaire pour les panneaux de prescription zonale
- d) **autres panneaux (direction, indication)** : rectangulaire à côtés horizontaux et verticaux

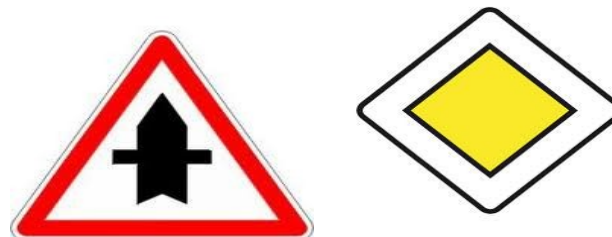
# Forme des panneaux



## a) Panneau de danger



## b) Panneau d'intersection et notifiant les régimes de priorité



## c) Panneau de prescriptif



## d) Autres panneaux (direction, indication)







# Couleurs des panneaux

**Les couleurs utilisées en signalisation sont : le noir, le bleu, le vert, le jaune, le rouge, le gris, le blanc, le marron et l'orange**

**Toutes les couleurs sont rétroréfléchissantes à l'exception du noir et du gris**

**Toutefois la couleur grise des panneaux de type SR, obtenue par un tramé de points noirs sur un fond blanc rétroréfléchissant, est par construction rétroréfléchissante**

# Types de panneaux



Les panneaux de signalisation se répartissent en différentes catégories :

**Type A** - Panneaux de danger



**Type AB** - Panneaux d'intersection et de priorité



**Type B** - Panneaux de prescription



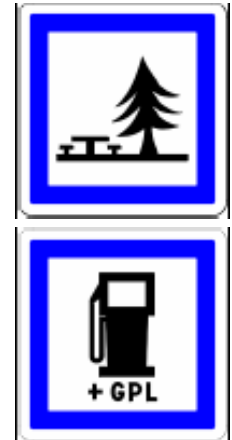
se subdivisant en :

- Panneaux d'interdiction
- Panneaux d'obligation
- Panneaux de fin de prescription

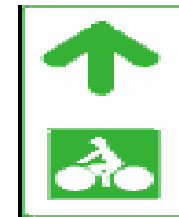
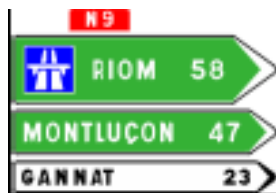
# Types de panneaux



**Type CE** - Panneaux d'indication d'installations pouvant être utiles aux usagers de la route



**Type D, Dp et Dv** - Panneaux de direction



**Type Dc** – Panneaux de signalisation d'information locale



# Types de panneaux



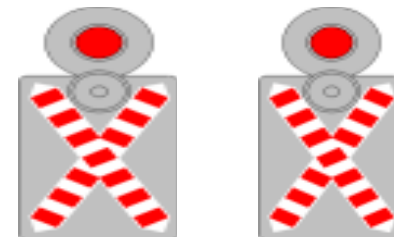
## Type E - Panneaux de repérage



## Type EB - Panneaux de début et de fin d'agglomération



## Type G - Panneaux de position des passages à niveau



# Types de panneaux



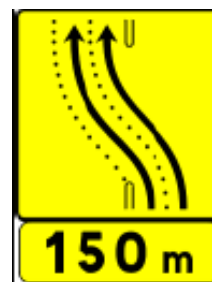
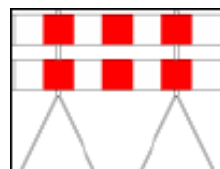
## Type H - Panneaux de signalisation d'intérêt local



## Type SR – Panneaux d'information de sécurité routière



## Type AK, K, KC et KD - Panneaux de signalisation temporaire



# Implantation des signaux



Les signaux peuvent être placés sur accotement, sur terre-plein central et au-dessus de la chaussée

**En rase campagne**, les panneaux sont placés en dehors de la zone située en bord de chaussée et traitée de telle façon que les usagers puissent y engager une manœuvre de redirection ou de freinage dite « zone de récupération »

**En agglomération**, les panneaux sont implantés de façon que le support gêne le moins possible la circulation des piétons

# Visibilité de nuit de la signalisation routière



**La nuit**, la signalisation et le balisage font partie des repères et indications dont peuvent disposer les usagers. Ils doivent donc être parfaitement visibles et présenter sensiblement le même aspect que de jour

**La lisibilité de la route telle que la perçoit l'utilisateur la nuit est essentielle à la sécurité routière**, à l'homogénéité et à la cohérence tant ponctuellement que le long d'un itinéraire

**La visibilité de nuit de la signalisation est essentiellement assurée par l'emploi de dispositifs ou matériaux rétro réfléchissants ou de dispositifs d'éclairage**

# Catégorie de marquage (1/3)



## ☒ Lignes longitudinales

- Continue = infranchissable
- Discontinue axiale ou de délimitation de voies (T1, T'1)
- Discontinue d'annonce d'une ligne continue ou de dissuasion (T3)
- Discontinue de délimitation de la chaussée (T2 - T'2)
- Mixtes (ligne discontinue T1 ou T3 accolée à une ligne continue)
- Continue ou discontinue de délimitation des voies réservées ou de bandes d'arrêt d'urgence (T2 - T3 - T'3)





# Catégorie de marquage (2/3)



## ☒ Les flèches

- Rabattement
- Directionnelles



## ☒ Lignes transversales

- Ligne continue « STOP » (LC – 50cm)
- Ligne discontinue « Cédez le Passage » (T'2 – 50 cm)
- Ligne d'effet de feux (T'2 – 15cm)
- Ligne de guidage en intersection (T'2 – 10 cm)



# Catégorie de marquage (3/3)



## ☒ Autres marques

- Piétons
- Cyclistes
- Stationnement
- Transports en commun
- Ralentisseurs de type dos d'âne ou plateau

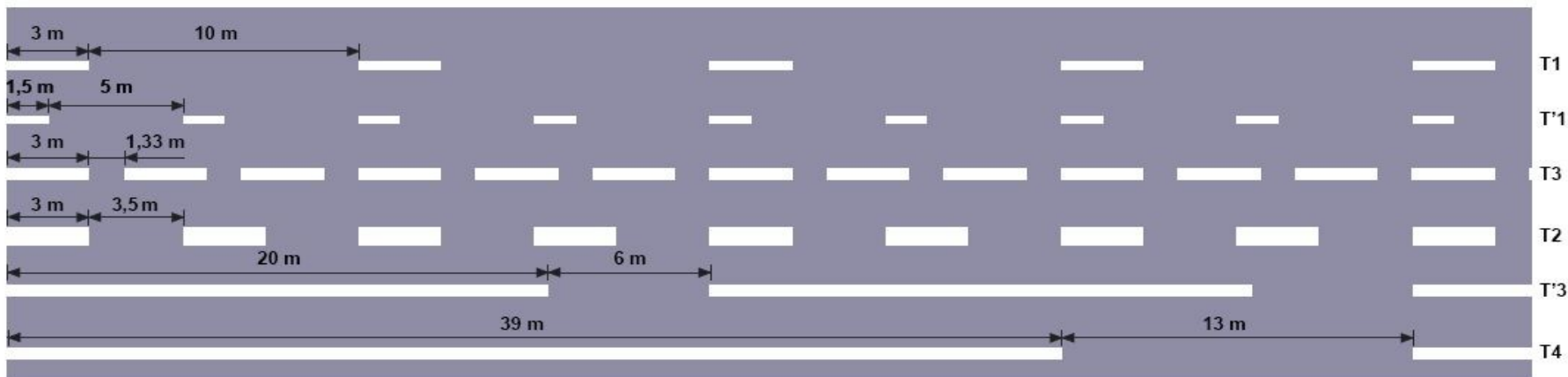


## ☒ Les inscriptions

Indications complémentaires (cas exceptionnels)

# Modulation des lignes discontinues

Type de marquage	Type de modulation	Longueur du trait (en m)	Intervalle entre 2 traits successifs (en m)	Rapport plein/vide
axial longitudinal	T1	3	10	1/3
	T'1	1,5	5	1/3
	T3	3	1,33	3
rive	T2	3	3,5	1
	T'3	20	6	3
	T4	39	13	3
transversal	T'2	0,5	0,5	1



# Miroirs



**L'emploi des miroirs est strictement interdit hors agglomération**



**En agglomération, le miroir doit être considéré comme un palliatif et n'être utilisé que si les travaux nécessaires à l'amélioration de la visibilité ne peuvent être réalisés**

# Emploi exclusif des signaux réglementaires



**L'emploi de signaux d'autres types ou modèles que ceux qui sont définis dans l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière est interdit**

# Merci de votre attention



 **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

LES DANGERS DE LA ROUTE / CONNAÎTRE LES RÈGLES / CONSEILS POUR UNE ROUTE PLUS SÛRE

[Accueil](#) > [Connaître les règles](#) > [La route & la rue](#) > [La signalisation routière](#)

**Permis de conduire**  
**Les radars**  
**Réglementation et sanctions**  
**Le véhicule**  
**La route & la rue**  
**Le code de la rue**  
**La signalisation routière**  
**Transports exceptionnels**  
**La conduite et le handicap**  
**Les droits des victimes**  
**International**  
**Questions fréquentes**

## La signalisation routière



La signalisation routière est composée de panneaux, du marquage au sol et des feux. Elle permet d'informer l'usager des règles en vigueur et de l'orienter dans ses déplacements. Bien conçue et réalisée, elle réduit les causes d'accident et facilite la circulation.

[Consulter le catalogue des signaux routiers](#)

### Actualités

[Mise en place d'une nouvelle signalisation à destination des cyclistes](#)

### Les textes de références

- [La convention de Vienne](#) (site Internet de l'UNECE - United Nations Economic Commission for Europe)
- [Le code de la route](#) (site Internet de Légifrance)
- [L'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière \(version consolidée actualisée\)](#)

### La signalisation à l'international

[http://www.securiteroutiere.gouv.fr/  
connaître les règles – la route et la rue  
– la signalisation routière](http://www.securiteroutiere.gouv.fr/connaître_les_règles_la_route_et_la_rue_la_signalisation_routière)

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

